

Le 9^o programme d'aides de l'Agence de l'Eau RM et C et la viticulture

Ampuis le 14/03

2007-2012

2007-2012

Les enjeux du 9^e programme



Une logique de développement durable

Atteindre le bon état des eaux

Préserver la santé et l'environnement

**Gérer de façon équilibrée
la ressource en eau**

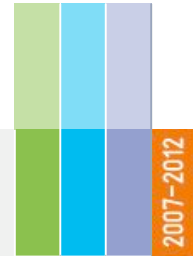
9^e programme : 2 grandes orientations



Contribuer à la mise en œuvre des SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, de Rhône Méditerranée et de Corse) = outil de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (Bon Etat des milieux)

Favoriser la mise en œuvre des directives européennes et des programmes nationaux (directive ERU, directive nitrates, etc)

Une nouvelle logique de mise en œuvre

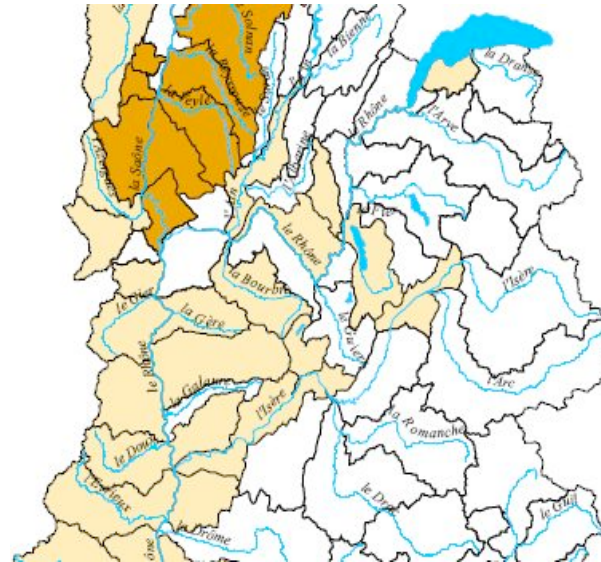


Agir en priorité là où des besoins sont identifiés

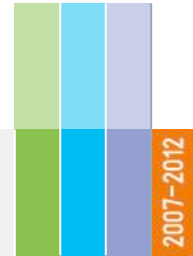
Les interventions de l'Agence
(redevances et aides) **privilégient**
les opérations :

- ▶ qui concourent à l'atteinte d'objectifs de reconquête de l'état du milieu,
- ▶ dans les zones géographiques où des dégradations des milieux aquatiques sont constatées,

c'est la politique
« territorialisée »



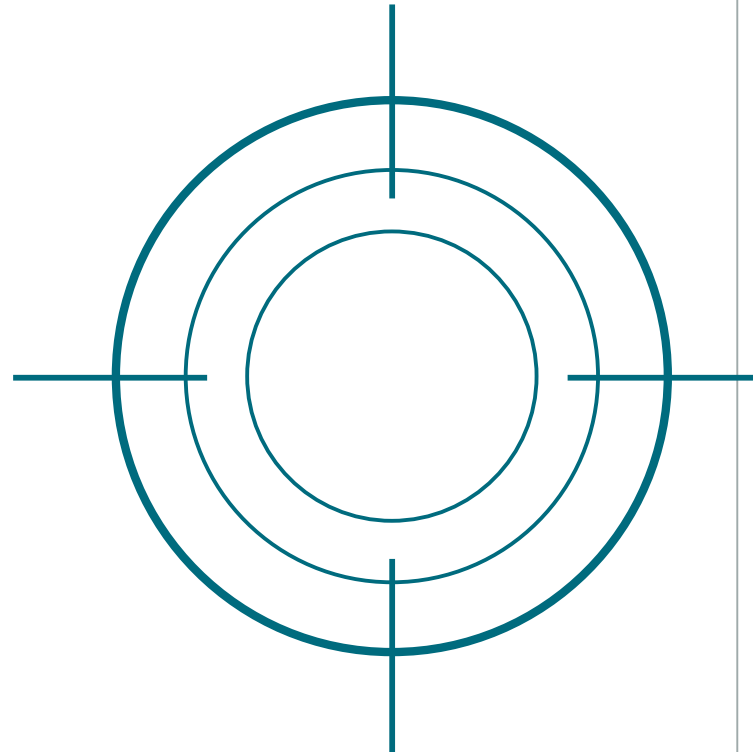
Une nouvelle logique de mise en œuvre



Passer d'objectifs de moyens à des objectifs de résultats

Le 9^e programme fait entrer l'Agence et les acteurs de l'eau dans une nouvelle démarche de progrès fondée sur une idée force :

Mettre en œuvre, mesurer et évaluer l'efficacité des actions engagées pour répondre à une exigence de résultats



Agir sous l'effet cumulé des redevances et des aides



Pour atteindre ces objectifs ambitieux, l'Agence de l'eau dispose de 2 leviers d'intervention complémentaires :

Les redevances

principes « Pollueur / payeur »
« Préleveur / payeur »

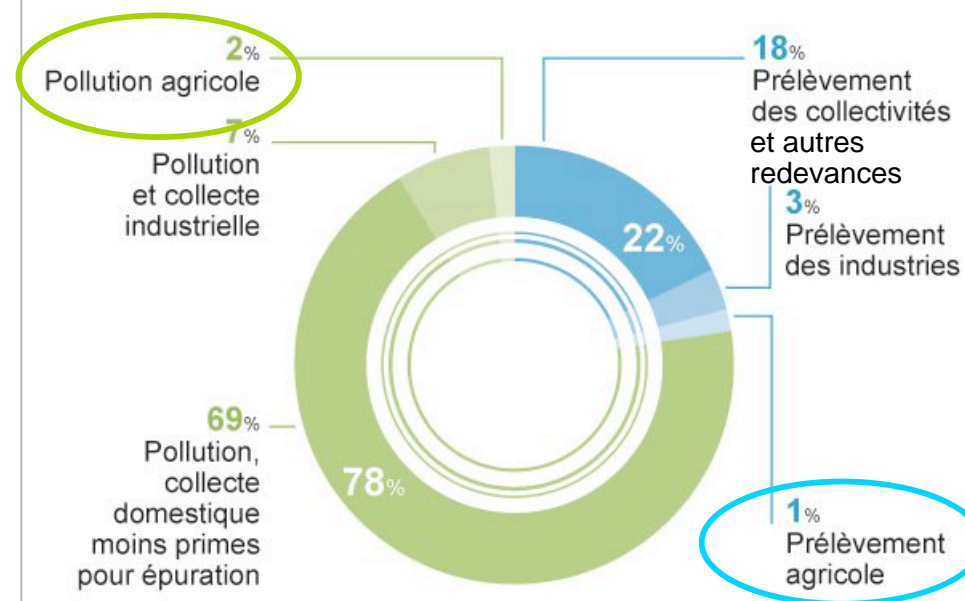
▶ redevances nouvelles ou modifiées

(en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30.12.06)

▶ majoration dans les zones à problèmes

(ressource déficitaire ou problème de pollution)
pour inciter aux changements de comportements

Répartition du produit net des redevances moins les primes



Agir sous l'effet cumulé des redevances et des aides

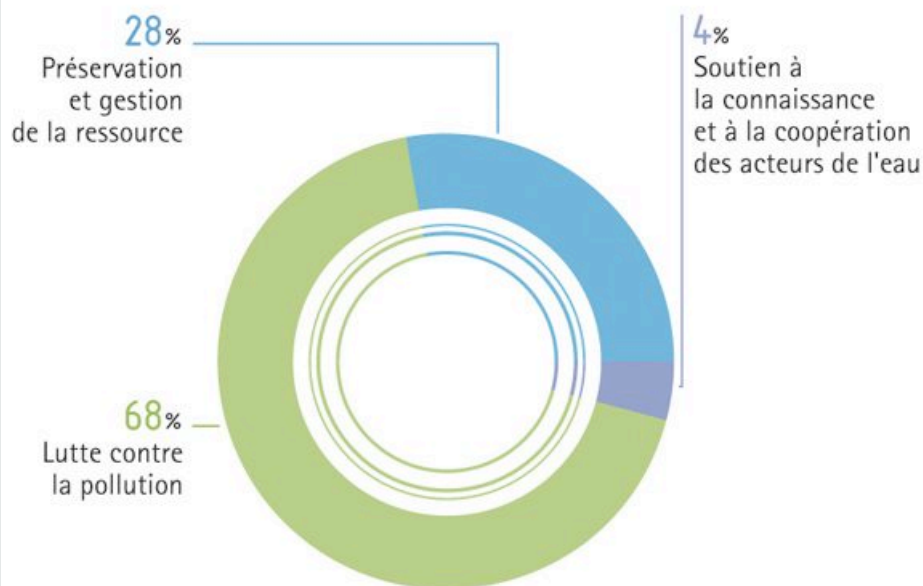


Les aides :

« des aides pour ceux qui contribuent à améliorer l'état des milieux »

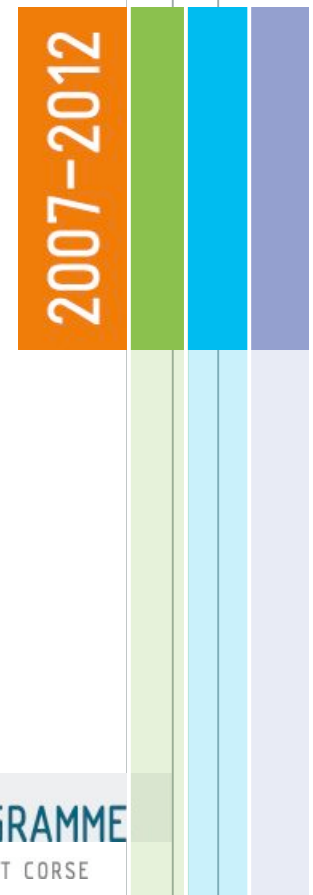
► **des aides en priorité** sur les zones géographiques où des dégradations des milieux aquatiques sont avérées

Répartition des aides



Les aides du 9^o programme

2 domaines d'intervention



2007-2012

Les actions du 9^e programme

2007-2012



Lutter contre la pollution



Préserver et gérer la ressource en eau

Lutter contre la pollution

3 thèmes d'intervention

La lutte contre la pollution domestique

**La lutte contre la pollution industrielle
et les substances dangereuses**

**La lutte contre les pollutions agricoles
et les pesticides**

2007-2012

Lutter contre la pollution

Pollutions agricoles et pesticides

Les redevances

2007-2012

Une nouvelle redevance perçue auprès des distributeurs de
produits phytosanitaires (taux selon 3 classes de toxicité)

Lutter contre la pollution

Pollutions agricoles et pesticides

Les aides

2007-2012

1

Réduire les pollutions diffuses et dispersées dans le cadre de démarches collectives



Bassins AEP



Têtes de bassin



Zones prioritaires pesticides



Zones vulnérables nitrates



Adapter les matériels (agriculture ou collectivités)



Inciter à la modification des pratiques agricoles



Animer les démarches collectives



Subvention :
40 à 50%

2

Soutenir les actions de développement durable de l'agriculture

Développer et promouvoir des techniques innovantes

Promouvoir des itinéraires à bas niveaux d'intrants et l'agriculture biologique

Accompagner en 2007 la mise en place d'une filière pérenne de déstockage des PPNU

Subvention :
50%

Lutter contre la pollution

Pollutions agricoles et pesticides

Investissements

2007-2012

TYPES DE MATERIEL	MATERIELS	Financements Agence de l'eau RMC
Equipements sur le site de l'exploitation	Aménagement de l'aire de remplissage et de lavage étanche avec système de récupération de débordements accidentels	OUI à condition de mettre en place une aire de remplissage/lavage et un traitement des effluents
	Potence, réserve d'eau surélevée.	
	Volu-compteur programmable non embarqué pour éviter les débordements de cuve	
	Dispositifs de traitement des eaux phytosanitaires figurant à la liste qui sera publiée au Bulletin Officiel du MEDD et du MAP	
Equipements spécifiques du pulvérisateur	Cuve de rinçage embarquée sur le pulvérisateur (ou sur le tracteur) avec kit de rinçage intérieur des cuves /kit d'automatisation de rinçage des cuves	
Matériel de substitution	Matériel de lutte mécanique contre les adventices : bineuse, système spécifique de binage sur le rang, système de guidage automatisé pour bineuses, désherbineuse, herse étrille, pailleuse et ramasseuses ou enrouleuses pour films organiques biodégradables, matériel spécifique de binage inter-rang	OUI
	Matériel de lutte thermique (échauffement létal), type bineuse à gaz, traitement vapeur	OUI
	Matériel spécifique pour l'implantation de couverts herbacés « entre rang » et de couverts de zone de compensation écologique	OUI
	Matériel spécifique pour l'entretien par voie mécanique des couverts, de l'enherbement interrangs et des zones de compensation écologique	OUI
	Système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'interculture.	OUI

Lutter contre la pollution

Pollutions agricoles et pesticides

Les évolutions du 9^e programme

2007-2012

Développement des aides directes aux agriculteurs pour changer leurs pratiques uniquement sur des **territoires prioritaires**

Priorité accordée à la restauration de la qualité de l'eau **destinée à la consommation humaine**

Implication de l'Agence dans les programmes régionaux du **Plan de Développement Rural Hexagonal**

Implication de l'agence sur le développement des modes de production non polluants

Attribution des aides à l'investissement et des aides aux changements de pratiques dans le cadre d'une **démarche collective concertée**

Lutter contre la pollution

Pollutions agricoles et pesticides

Les territoires

2007-2012

Carte Territoires
pesticides eaux
superficielles

Carte Territoires
pesticides eaux
souterraines

Préserver et gérer la ressource en eau

3 thèmes d'intervention

La préservation et la restauration
des milieux aquatiques

L'atteinte de l'équilibre quantitatif
des milieux

La préservation de la qualité de l'eau
destinée à la consommation humaine

2007-2012

Redevance pour prélèvement d'eau

- ▶ Inciter à économiser l'eau prélevée dans le milieu naturel
- ▶ Modifiée avec pour seule assiette le m³ prélevé, et avec un taux spécifique à chaque usage : eau potable, industrie, irrigation
- ▶ Modulable géographiquement en fonction de l'état des milieux

Préserver et gérer la ressource en eau

Atteinte de l'équilibre quantitatif des milieux

Les aides

2007-2012

1

Mettre en place une gouvernance aux échelles adaptées



Organiser la concertation entre les acteurs et partager l'information



Adopter des règles de partage de la ressource, définir et mettre en œuvre des plans de gestion



**Subvention :
50%**

2

Optimiser l'usage de la ressource existante



Réduire les gaspillages et les fuites



Mettre en œuvre des technologies économes en eau



Favoriser les changements de pratiques



Développer la gestion multi-usages des ouvrages



**Subvention :
30 à 50%**

3

Mobiliser des ressources de substitution



Mobiliser les ressources souterraines à forte capacité de réserve et de renouvellement



Créer des ouvrages de transfert



Créer de nouveaux stockages



**Subvention :
30%**

4

Poursuivre les progrès en terme de connaissance



Suivre et déterminer l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes

Généraliser le comptage des prélèvements

**Subvention :
50 à 70%**

Préserver et gérer la ressource en eau

Atteinte de l'équilibre quantitatif des milieux

Investissements Économie d'eau

2007-2012

TYPES DE MATERIEL	MATERIELS	Agence de l'eau RMC
Matériel de mesure en vue de l'amélioration des pratiques	Logiciel de pilotage de l'irrigation avec pilotage automatisé	OUI
	Station météorologique, thermo hygromètres, anémomètres	OUI
	Appareils de mesures pour déterminer les besoins en eau (tensiomètres, capteurs sols, capteurs plantes, sondes capacitives)	OUI
Matériels spécifiques économes en eau	Equipements de maîtrise des apports d'eau à la parcelle (régulation électronique, système brisejet, vannes programmables pour automatisation des couvertures intégrales,...)	OUI
	Système d'arrosage maîtrisé pour le secteur horticole, arboricole, maraichage et viticole (système de goutte à goutte, rampes d'arrosage, gaines gouttes à gouttes, planteuse manuelle spécifique permettant de limiter l'arrosage à la plantation ...)	OUI
	Système de régulation électronique pour l'irrigation	OUI
	Système de collecte et de stockage en vue de la récupération des eaux pluviales et de leur utilisation	OUI
	Système de recyclage et de traitement (dégrilleur, décanteur, traitement biologique,...) des eaux de lavage utilisées pour certaines productions spécialisées	OUI

Préserver et gérer la ressource en eau

Atteinte de l'équilibre quantitatif des milieux

Investissements

2007-2012

ECONOMIE d'Eau



Optimisation fonctionnement
des canaux d'irrigation
gravitaire



Pilotage de
l'irrigation



Passage du
gravitaire au
sous-pression

SUBSTITUTION



Retenues collinaires



Ouvrage de transfert vers une
ressource de substitution
abondante

Préserver et gérer la ressource en eau

Atteinte de l'équilibre quantitatif des milieux

Les évolutions du 9^e programme

2007-2012

Intervention sur 2 types de territoires :

- ▶ Ceux pour lesquels l'équilibre de la ressource en eau est une condition à l'atteinte du bon état des milieux aquatiques
- ▶ Ceux qui font l'objet d'arrêtés sécheresse entraînant des restrictions d'usage en cas de crise (priorité à l'eau potable)

Pas d'aide aux compteurs en irrigation

Démarche collective pour les économies d'eau

Le développement des surfaces irriguées non éligibles aux aides

Interventions conjointes sur la demande (économies d'eau, meilleure répartition) et sur l'offre (mobilisation de ressources de substitution)

Interventions de l'Agence sur de la substitution de ressource conditionnées à l'existence d'une gouvernance » (concertation entre les usagers, pérennité de l'animation, transparence de l'information, programmes d'actions, règles de partage de la ressource,...)

9^e PROGRAMME

RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE

Préserver et gérer la ressource en eau

Atteinte de l'équilibre quantitatif des milieux

Les territoires

2007-2012

Carte Territoires
avec manque d'eaux
superficielles

Carte Territoires
avec manque d'eaux
souterraines